

## Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2008

# Élection des représentants étudiants au CA du CROUS d'Orléans-Tours

### Que fait le conseil d'administration ?

Le conseil d'administration prend par délibération, les décisions importantes concernant les services aux étudiants (budget, conventions de location, tarifs, évolution des différents services rendus aux étudiants...)  
*Le conseil d'administration du CROUS, est composé de 27 membres dont 7 représentants étudiants.*

### Qui sont les élus étudiants ?

Des étudiants issus de toute l'académie et impliqués dans des associations ou des syndicats étudiants.

↳ 4 étudiants élus pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher

6 listes sont candidates :

- BOUGE TON CROUS, avec les associations étudiantes
- SUD ETUDIANT, pour une Université publique, laïque, gratuite et accessible à tous
- UNEF, le Syndicat Étudiant & Associations Étudiantes : Contre la précarité : un statut social pour tous
- LES ASSOS POUR TON CROUS
- ASSEAO, association des étudiants africains d'Orléans
- UNI, pour des réformes au service des étudiants

↳ 3 étudiants élus pour le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loiret.

4 listes sont candidates :

- UNI, pour des réformes au service des étudiants
- ELUS ASSOS
- SOLIDARITE ETUDIANTE
- UNEF, le Syndicat Étudiant & Associations Étudiantes : Contre la précarité : un statut social pour tous

### Que font-ils ?

Au sein du conseil d'administration du CROUS, les élus étudiants sont les porte-parole des étudiants auprès de l'administration. Associés aux décisions prises dans les différentes commissions (culturelles, action sociale...), ils participent réellement à l'amélioration de leurs conditions de vie.

### Où voter ?

Cette année, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite vivement augmenter la participation étudiante en favorisant l'implantation des lieux de vote au plus près des sites d'études. Ainsi, en plus de l'implantation d'une ou plusieurs sections de vote dans les lieux CROUS (restaurants, résidences), dans les composantes des universités et écoles d'ingénieurs, des sections de vote seront ouvertes dans chaque lycée comportant des classes de BTS et de CPGE.

Des affiches seront diffusées dans chaque établissement avec les lieux et les horaires d'ouverture de bureaux.

### Comment voter ?

Sont électeurs les étudiants français et étrangers de l'académie d'Orléans-Tours régulièrement inscrits dans l'un des établissements ou sections d'établissement ouvrant droit à la Sécurité Sociale étudiante.

Pour voter les étudiants doivent se munir de leur carte d'étudiant ou à défaut d'une attestation d'inscription.

Le vote est personnel, toutefois un étudiant peut voter pour un ou au maximum deux autres étudiants en présentant en même temps que la sienne, la carte d'étudiant ou l'attestation prévue du ou des électeurs intéressés.

**Alors, le 1<sup>er</sup> Avril**

**C'est vous qui votez**

**Rendez-vous dans vos établissements, résidences et restaurants universitaires**